COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 500-11-056864-198 Surintendant: 41-2537077

DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE ET DE L'AVIS D'INTENTION DE :

ARMOIRES FABRITEC LTÉE.

Débitrice

No: 500-11-056862-192 Surintendant: 41-2537074

DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE ET DE L'AVIS D'INTENTION DE :

ARMOIRES CANBOARD LTÉE

Débitrice

-et-

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Requérante

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Séquestre-Requérant

-et-

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA INVESTISSEMENT QUÉBEC

CDP INVESTISSEMENTS INC.

FONDS MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS II S.E.C., agissant par son commandité 8978557 CANADA INC.

LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION (MESI)

Mis-en-cause

REQUÊTE POUR APPROUVER UN FINANCEMENT TEMPORAIRE

(paragraphe 12 de l'Ordonnance de séquestre et articles 31 et 50.6 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

À L'UN DES HONORABLES JUGES OU REGISTRAIRES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LES REQUÉRANTS EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

- 1. Par la présente Requête (la « Requête »), les Requérants, Banque Nationale du Canada (la « Banque ») et le Séquestre, Restructuration Deloitte Inc., pour et au nom de la Débitrice, Armoires Fabritec Ltée. (« Fabritec ») et la Débitrice, Armoires Canboard Ltée (« Canboard » et collectivement avec Fabritec, les « Débitrices ») recherchent l'approbation de cette Cour:
 - (a) d'un financement temporaire à être consenti au Séquestre, pour le bénéfice des Débitrices et leurs parties prenantes; et
 - (b) un charge prioritaire en faveur de la Banque sur l'ensemble des biens de chacune des Débitrices (les « **Biens** ») afin de garantir ce financement temporaire.
- 2. Il est respectueusement soumis que le financement temporaire est essentiel pour permettre la continuation des opérations des Débitrices et, notamment, mettre en œuvre un processus de vente des Biens, tel qu'envisagé par l'ordonnance rendue par cette Cour le 22 juillet 2019 (l'« Ordonnance de séquestre »).

II. MISE EN SITUATION

- 3. Les informations concernant l'entreprise exploitée par les Débitrices (l'« Entreprise »), leur endettement envers la Banque et leurs autres créanciers ainsi que les circonstances entourant le dépôt des présentes procédures sont décrites dans les requêtes pour nomination d'un séquestre déposées à l'encontre de chacune des Débitrices datées du 19 juillet 2019 et les pièces produites à leur soutien. Une copie de la requête pour nomination d'un séquestre visant Fabritec est jointe aux présentes comme Pièce R-1.
- 4. Lors de l'audition desdites requêtes, les avocats de la Banque ont indiqué à la Cour qu'une requête pour mettre en place un financement temporaire était envisagé vu l'absence de fonds disponibles pour financer le processus initié par l'Ordonnance de séquestre.
- 5. Le 22 juillet 2019, les Débitrices ont déposé des avis d'intention de faire une proposition suivant la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (les « **Avis d'intention** ») et le Séquestre a été nommé syndic aux Avis d'intention, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour.
- 6. Depuis l'émission de l'Ordonnance de séquestre et le dépôt des Avis d'intention, le Séquestre a notamment pris possession de Biens et a effectué une l'analyse de la situation financière des Débitrices qui confirme qu'un financement temporaire est immédiatement nécessaire, tel qu'il appert de l'état de l'évolution de l'encaisse des

Débitrices préparé par les Débitrices et révisé par le Séquestre (les « **Projections financières** »), communique sous pli confidentiel au soutien des présentes comme **Pièce R-2.**

7. Depuis l'Ordonnance de séquestre, afin de pallier aux besoins urgents de liquidités des Débitrices, la Banque, avec le support de la Mise-en-cause Investissement Québec (« IQ »), a convenu d'augmenter le montant maximal du crédit d'opération des Débitrices jusqu'à ce qu'un financement temporaire soit mis en place (le « Crédit additionnel BNC »).

III. <u>LE FINANCEMENT TEMPORAIRE</u>

- 8. Considérant l'absence de fonds, il est aujourd'hui évident que les Débitrices nécessitent une injection de liquidité afin de permettre la continuation de leurs opérations et d'initier un processus de vente ou d'investissement afin de favoriser la maximisation de la valeur de réalisation de l'Entreprise et/ou les Biens (le « **Processus de vente** »).
- 9. Tel qu'il appert des Projections financières, les Débitrices ont des besoins de fonds estimés à 8 000 000 \$ pour financer leurs opérations pendant la période se terminant le 3 novembre 2019 et pour mettre en œuvre le Processus de vente.
- 10. La Banque a accepté d'avancer une somme de 8 000 000 \$ (le « Financement Temporaire ») selon les termes et modalités prévus à la convention de financement temporaire et certaines ententes reliées (collectivement la « Convention »), communiquée en liasse et sous pli confidentiel au soutien des présentes comme Pièce R-3.
- 11. Aux termes de la Convention, le Crédit additionnel BNC sera remboursé en premier lieu à même le Financement Temporaire.
- 12. Tel qu'il appert de la Convention, le Financement Temporaire est conditionnel à l'émission d'une ordonnance de cette Cour octroyant une charge prioritaire en faveur de la Banque pour un montant de 10 000 000 \$ grevant tous les Biens (la « **Charge de Financement Temporaire** »), le tout à titre de garantie pour toutes les obligations des Débitrices aux termes du Financement Temporaire.
- 13. Les Requérants soumettent respectueusement qu'il est nécessaire et va de l'intérêt de toutes les parties intéressées d'approuver le Financement Temporaire et la Charge de Financement Temporaire afin de procéder à la mise en place et la tenue du Processus de vente et de maximiser la valeur de réalisation de l'Entreprise et les Biens, selon les termes du projet d'ordonnance communiqué au soutien des présentes comme **Pièce R-4.**
- 14. Considérant que les Débitrices sont endettées envers la Banque pour plus de 30 000 000 \$\\$ et que cette dernière bénéficie déjà d'une charge de premier rang sur l'ensemble des Biens, il est respectueusement soumis que la mise en place du Financement Temporaire ne causera aucun préjudice envers les autres créanciers des Débitrices, incluant notamment les Mis-en-cause.
- 15. IQ appuie la Requête et a même accepté de cautionner certaines obligations reliées au Financement Temporaire.

16. Par conséquent, il est respectueusement soumis que le Financement Temporaire et la Charge de Financement Temporaire, selon les modalités prévues à l'ordonnance proposée, sont nécessaires et appropriés dans les circonstances.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

ACCUEILLIR la Requête pour approuver un financement temporaire (la « Requête »);

ABRÉGER, le cas échéant, tout délai de présentation relatif à la présentation de la Requête;

RENDRE une ordonnance conforme en substance à celle produite comme Pièce R-4 à la Requête.

LE TOUT SANS FRAIS DE JUSTICE, sauf en cas de contestation.

MONTREAL, le 30 juillet 2019

MCCARTHY TÉTRAULT, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

McCarthy Tetranet

Avocats de la Requérante Banque Nationale du Canada et du Séquestre-Requérant,

Restructuration Deloitte inc.

Me Philippe Bélanger

pbelanger@mccarthy.ca

1000, De La Gauchetière Ouest, Bureau 2500

Montréal Qc H3B 0A2 Téléphone: 514-397-4203 Télécopieur: 514-875-6246

Code d'impliqué permanent : BC 0847

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, Premier Vice-Président de Restructuration Deloitte inc., ayant une place d'affaires au 1190 avenue des Canadiens de Montréal, bureau 500, Montréal Qc H3B 0M7, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis Premier Vice-Président de Restructuration Deloitte inc., Séquestre-Requérant en la présente instance;
- 2. Tous les faits allégués à la présente Requête pour approuver un financement temporaire sont vrais à ma connaissance personnelle.

ET J'AI SIGNÉ,

Martin Franco

AFFIRMÉ solennellement devant moi à Montréal, ce 30 juillet 2019

Commissaire à l'assermentation pour le Québec

Politica (bo)

Mélanie Ayotte

AVIS DE PRÉSENTATION

À: **Armoires Fabritec Ltée**

80, boul. de l'Aéroport Bromont, Qc J2L 1S9 jonathan.bourgeois@fabritec.ca nadia.bourgeois@fabritec.ca

Armoires Canboard Ltée

80, boul. de l'Aéroport Bromont, Qc J2L 1S9 jonathan.bourgeois@fabritec.ca nadia.bourgeois@fabritec.ca

Investissements Québec (MESI)

600, rue de La Gauchetière Ouest Bureau 1500 Montréal, Qc H3B 4L8 caroline.boutin@invest-quebec.com maya.MSeffar@invest-quebec.com abdelbasset.loulard@investquebec.com

Fonds manufacturier Québécois II s.e.c., agissant par son commandité 8978557 Canada inc.

9160. boul. Leduc. bureau 410 Brossard, Qc J4Y 0E3 À l'attention de Mario Tougas Courriel:

mtougas@fondsmanufacturier.com

Miller Thomson S.E.N.C.R.L./LLP

3700 - 1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal, Qc H3B 4W5 Tél: 514-871-5337 Fax: 514-875-4308

Courriel:

mlaroche@millerthomson.com

Banque Nationale du Canada

600, rue De La Gauthetière Montréal Qc H3B 0A2 Jean.gosselin@bnc.ca Claude.lussier@bnc.ca

Exportation et développement Canada

150, rue Slater Ottawa, ON K1A 1K3 À l'attention de Geoff Bleich Courriel: gbleich@edc.ca

CDP Investissements inc.

1000, Place Jean-Paul-Riopelle Montréal. Qc H2Z 2B3 À l'attention de Richard Babineau Courriel: rbabineau@cdpq.com glebeuf@cdpq.com

Blakes, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.

1, Place Ville Marie, bureau 3000 Montréal, Qc H3B 4N8 Tel: 514-982-4000 Fax: 514-982-4099

Courriels: sebastien.guy@blakes.com bernard.boucher@blakes.com Procureurs des Débitrices-Intimées

Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

1 place Ville-Marie 37^e étage Montréal, Qc H3B 3P4 Tél: 514-392-9448

Fax: 514-876-9048

Courriel: genevieve.cloutier@gowlingwlg.com Jean-Francois.Vadeboncoeur@gowlingwlg.com PRENEZ AVIS que la *Requête pour approbation d'un financement temporaire* sera présentée pour adjudication à l'un des honorables juges de la Cour supérieure ou à l'un de ses registraires, du district de Montréal, siégeant en chambre commerciale, le **1 août 2019**, à **8 h 45**, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, au Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, dans la **salle 16.10**.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 30 juillet 2019

McCarthy Tetranet

MCCARTHY TÉTRAULT, S.E.N.C.R.L., S.R.L.

DOCS 19413942

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No: 500-11-056864-198 Surintendant: 41-2537077

DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE ET DE L'AVIS D'INTENTION DE :

ARMOIRES FABRITEC LTÉE.

Débitrice

No: 500-11-056862-192 Surintendant: 41-2537074

DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE ET DE L'AVIS D'INTENTION DE :

ARMOIRES CANBOARD LTÉE

Débitrice

-et-

BANQUE NATIONALE DU CANADA

Requérante

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

Séquestre-Requérant

-et-

EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA INVESTISSEMENT QUÉBEC CDP INVESTISSEMENTS INC.

FONDS MANUFACTURIER QUÉBÉCOIS II S.E.C., agissant par son commandité 8978557 CANADA INC.

LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION (MESI)

Mises-en-cause

LISTE DES PIÈCES (Requête pour approbation d'un financement temporaire)

Pièce R-1 : Requête pour nomination d'un séquestre datée du 19 juillet 2019

Pièce R-2 : l'état de l'évolution de l'encaisse des Débitrices **Sous pli confidentiel**

Pièce R-3 : En liasse, Convention de financement temporaire et certaines ententes reliées

Sous pli confidentiel

Pièce R-4: Projet d'ordonnance

MONTREAL, le 30 juillet 2019

McCarthy Tétrault, s.e.n.c.r.l., s.r.l.